

EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2019
SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Initials de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement		
Emprunts obligataires																	
19-1018	11/02/2019	Banque de l'Habitat -BH-	BH Subordonné 2019-1	35 000 000	350 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	6 020 000	-	du 26/02 au 26/03/2019	12/04/2019	26/03/2019	26/03/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		TMM + 2,1%	7 880 000									
				50 000 000	500 000		10,20%	7 500 000							Amortissement à la fin de la 5ème année : 10 D		
							Catégorie B : 5 ans fine	TMM + 2,3%	30 000						Amortissement constant : 20 D (1,5) à partir de la 5ème année		
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grêve	TMM + 2,6%	10 950 000						Amortissement constant : 20 D (1,5) à partir de la 5ème année		
19-1021	07/03/2019	Anjari Leasing	Anjari Leasing 2019-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,00%	8 700 000	BBB à long terme en date du 21/01/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 25/01 au 10/06/2019	24/03/2019	10/06/2019	24/06/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		10,00%	11 300 000									
				30 000 000	300 000		TMM + 2,75%	0									
19-1024	08/04/2019	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2019-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,40%	12 675 000	BBB à long terme en date du 27/03/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 24/04 au 28/06/2019	15/07/2019	28/06/2019	28/06/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		TMM + 2,7%	2 150 000									
				30 000 000	300 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grêve	11,50%	0						Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 5ème année		
19-1029	26/08/2019	Arab Tunisian Lease -ATL-	ATL 2019-1	15 000 000	150 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,60%	20 000 000	BBB à long terme en date du 09/08/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 16/09 au 06/12/2019	16/12/2019	06/12/2019	17/10/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		TMM + 2,5%	0									
				20 000 000	200 000		Catégorie B : 5 ans fine	TMM + 2,75%	0								
19-1030	03/10/2019	Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-	BTE 2019-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,00%	21 237 000	-	du 21/10/2019 au 10/01/2020	21/01/2020	10/01/2020	10/01/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		TMM + 2,75%	1 750 000							Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 5ème année		
				50 000 000	500 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grêve	11,50%	7 863 000								
							TMM + 3,25%	1 000 000									
19-1031	18/10/2019	Société Tunisienne de Banque STB-	Subordonné STB 2019-1	35 000 000	350 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,50%	10 500 000	-	du 01/11 au 29/11/2019	16/12/2019	29/11/2019	28/11/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		TMM + 2,30%	2 000 000							Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D		
				50 000 000	500 000		Catégorie B : 5 ans fine	10,50%	0						Amortissement constant : 20 D (1,5) à partir de la 5ème année		
							TMM + 2,60%	0							Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à échéance)		
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grêve	11,00%	7 680 000								
							TMM + 2,80%	2 000 000									
							Catégorie D : 7 ans fine	11,50%	4 260 000						Rambarquement du principal et des intérêts à la fin de la 5ème année		
							Catégorie E : 5 ans Coupon unique	11,50%	20 560 000								
" "	" "	Banque Nationale Agricole -BNA-	BNA 2019-1 (1)	50 000 000	500 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,50%	26 000 000	-	du 04/11/2019 au 10/01/2020	-	10/01/2020	26/12/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
							TMM + 2,30%	0							Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D		
							11,00%	24 000 000							Amortissement constant : 20 D (1,5) à partir de la 5ème année		
" "	" "	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	Emprunt Subordonné BIAT 2019-1 (1)	45 000 000	450 000	100	Catégorie A : 5 ans	TMM + 3,00%	5 000 000	-	du 27/11 au 27/12/2019	24/01/2020	27/12/2019	02/01/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
							Catégorie B : 7 ans fine	TMM + 3,50%	40 000 000						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à échéance)		
" "	" "	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	Emprunt Subordonné BIAT 2019-2 (1)	80 000 000	800 000	100	Catégorie A : 5 ans (11)	TMM + 2,75%	en cours	-	du 17/12/2019 au 17/01/2020	14/02/2020	17/01/2020	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		Catégorie B : 5 ans (11)	TMM + 3,00%	en cours						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à échéance)		
				105 000 000	1 050 000		Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grêve (11)	TMM + 3,00%	en cours						Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 5ème année		
							Catégorie D : 7 ans (11)	TMM + 3,25%	en cours						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à échéance)		
							Catégorie E : 5 ans (12)	TMM + 3,50%	en cours						Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)		
							11,25%	en cours									
Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique																	
N° visa	Date de visa	Société émettrice	Initials de l'emprunt	Montant visé en D.	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit estimé (5)	Rendement moyen net estimé (10)	Clé de répartition du rendement	Montant souscrit en D.	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture effective	Amortissement en D.	
							Partie Fixe (6)	Complément variable (9)		% des obligataires	% des actionnaires						
19-1026	24/04/2019	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,25% (7)	0,25%	12,00%	85,42%	14,58%	7 197 800	du 10/05 au 30/06/2019	31/07/2019	28/06/2019	Amortissement trimestriel constant : 5 D (1/20) à partir du 1er trimestre
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de		Catégorie B : 5 ans	10,50%	0,25%	12,00%	87,50%	12,50%	3 530 300				Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 1ère année
				20 000 000	200 000		Catégorie C : 7 ans	10,75% (8)	0,25%	12,00%	86,00%	14,00%	226 000				Amortissement semestriel constant : 7,14 D (1/14) à partir du 1er semestre
							Catégorie D : 7 ans	11,00%	0,25%	12,00%	88,00%	12,00%	4 288 000				Amortissement annuel constant : 14,28 D (17) à partir de la 1ère année
Titres participatifs																	
N° visa	Date de visa	Société émettrice	Initials de l'emprunt	Montant en D.	Shre de titres	Prix	Durée	Taux de profit global prévu	Taux fixe en Avance annuelle	Taux variable ou Complément variable	Date de jouissance	Période de souscription	Date de prorogation	Date de clôture	Amortissement	Montant souscrit	
" "	" "	Best Lease	Idarat Best Lease 2019-1 (1)	10 000 000	100 000	100	7 ans	9,5% (2)	9% (2)(3)	0,5% (2)(4)	01/07/2019	du 30/03 au 30/06/2019	*	01/04/2019	in fine	10 000 000	
(1) Taux de référence finis reçus à l'appel public, à l'égarage.																	
(2) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.																	
(3) Payable le 15 juillet de chaque année après l'exercice éventuel.																	
(4) Payable le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'essence éventuel.																	
(5) La remunération de ces obligations est assujettie à un actif sous-jacent d'un portefeuille DARA relatif à chaque matériau dont le rendement sera partagé selon des clés de répartition fixées au préalable.																	
(6) S'agit d'un taux de remunération net brut estimé payable vers la fin de chaque période, calculé sur la valeur nominale restante due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.																	
(7) Soit un taux trimestriel estimé de 2,5259%.																	
(8) Soit un taux semestriel estimé de 5,3750%.																	
(9) Chaque profit qui exalte le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restante due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.																	
(10) Du portefeuille DARA sur lequel est assujetti la remunération des obligations.																	
(11) Catégorie réservée aux montants à souscrire inférieurs ou égaux à 5 millions de dinars .																	
(12) Catégorie réservée aux montants à souscrire supérieurs à 5 millions de dinars .																	

(1) Taux de référence finis reçus à l'appel public, à l'égarage.
(2) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.
(3) Payable le 15 juillet de chaque année après l'exercice éventuel.
(4) Payable le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'essence éventuel.
(5) La remunération de ces obligations est assujettie à un actif sous-jacent d'un portefeuille DARA relatif à chaque matériau dont le rendement sera partagé selon des clés de répartition fixées au préalable.
(6) S'agit d'un taux de remunération net brut estimé payable vers la fin de chaque période, calculé sur la valeur nominale restante due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
(7) Soit un taux trimestriel estimé de 2,5259%.
(8) Soit un taux semestriel estimé de 5,3750%.
(9) Chaque profit qui exalte le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restante due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
(10) Du portefeuille DARA sur lequel est assujetti la remunération des obligations.
(11) Catégorie réservée aux montants à souscrire inférieurs ou égaux à 5 millions de dinars .
(12) Catégorie réservée aux montants à souscrire supérieurs à 5 millions de dinars .